



Juin 2003

Mémoire sur les réserves de biodiversité projetées présenté au BAPE

Monts Groulx - île René-Levasseur



Lucie Tessier

Monts Groulx

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Fonds mondial pour la nature Canada (WWF), par son travail de conservation, vise la protection de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources naturelles et la réduction de la pollution. Au Québec, le WWF travaille à promouvoir une stratégie globale d'aménagement du territoire qui tient compte des multiples utilisateurs et qui concilie les dimensions sociale, environnementale et économique, notamment celles associées aux aires protégées.

INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET

Lorsqu'il est question de conservation de la nature et de ses ressources, ainsi que du maintien de la biodiversité, il est essentiel de considérer la totalité du territoire et de s'appuyer sur trois piliers indissociables, soit : une planification concertée du territoire quant à l'affectation des terres publiques, une gestion intégrée des ressources et la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité des paysages et des écosystèmes. Notons qu'en plus de participer à la conservation de la biodiversité, les aires protégées jouent un rôle essentiel en tant qu'échantillon témoins de l'évolution naturelle des écosystèmes exempts d'interventions humaines d'importance et permettent ainsi d'évaluer les impacts que nos pratiques ont ailleurs sur le territoire. Elles peuvent également fournir aux espèces sauvages et aux processus naturels les meilleures conditions d'adaptation aux effets accélérés des changements climatiques.

Idéalement, la planification d'une nouvelle aire protégée doit, d'abord et avant tout, se réaliser suivant le principe de « la conservation avant tout ». Au Québec, il est connu de tous que des droits sont accordés sur la majorité de la ressource ligneuse et que l'industrie minière a un accès à la quasi-totalité du territoire. Dans les cas des réserves de biodiversité des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, même si plusieurs droits sont accordés, il est souhaitable que le principe de « la conservation avant tout » prévaut, étant donné que ces territoires n'ont pas encore connu d'interventions humaines d'importance.

Il est donc essentiel pour le WWF que le territoire visé par la création d'une aire protégée soit exempt de toute activité industrielle et que son intégrité soit maintenue. La création d'une nouvelle aire protégée nécessite aussi de prendre en compte plusieurs facteurs : la localisation du site, sa superficie, la nature de sa configuration au plan écologique, ainsi que sa contribution à la représentation de la région naturelle où elle est sise. Le WWF considère également comme primordial que les aires protégées soient suffisamment grandes dans le but de maintenir des populations viables de toutes les espèces indigènes ainsi et les processus écologiques naturels, pour représenter la diversité des écosystèmes d'une région donnée et de permettre l'adaptation aux changements environnementaux naturels. Cette notion de « superficie minimale de l'aire » s'avère d'autant plus importante que l'on trouve, dans la région de la Côte-Nord, une forêt boréale continue considérée comme l'une des dernières forêts-frontières au monde, c'est-à-dire intacte. Le Québec a encore la possibilité de protéger une portion importante de ce patrimoine écologique.

Finalement, la protection de notre patrimoine écologique ne doit pas se faire en fonction d'un pourcentage à atteindre ou avec la notion d'une valeur à ne pas dépasser. Pour le WWF, il est essentiel de miser sur la conservation de la diversité biologique, la représentation des régions naturelles et l'intégrité des aires protégées. La superficie totale des territoires protégés doit être la résultante d'un processus rigoureux. Ce principe s'applique tant à l'échelle du Québec qu'à celui d'une province ou d'une région naturelle.

OPINION SUR L'ENSEMBLE DU PROJET

Le WWF est en accord avec les objectifs visés pour les réserves de biodiversité projetées de l'île René-Levasseur et des monts Groulx, soit la conservation de la biodiversité, la recherche et l'éducation sur la forêt boréale, ainsi que la protection et la mise en valeur des paysages. Il en est de même pour le maintien des activités et les zonages proposés.

Les réserves de la biodiversité projetées de l'île René-Levasseur et des monts Groulx représentent un pas en avant pour la protection de la province naturelle des Laurentides centrales et pour celle des milieux naturels encore intacts. Malheureusement, tel que proposé, le tracé de ces deux nouvelles réserves de la biodiversité ne contribue pas pleinement à l'objectif du maintien de l'intégrité écologique et devrait être revu. Ainsi, la superficie et la délimitation de ces aires laissent entrevoir que les contraintes forestière et minière sont demeurées prioritaires, aux dépens de la protection de sites à forts potentiels de conservation.

Le WWF est en faveur de la mise sur pied d'un conseil de conservation ayant pour mandat d'assurer le suivi du plan d'action et de voir au respect de la vision de conservation et de gestion des aires protégées de la région. Il faudra cependant s'assurer que le conseil de conservation aura accès à des ressources humaines et financières suffisantes pour maintenir son bon fonctionnement.

RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJÉTÉE DE L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR

Tel que mentionné précédemment, le WWF-Canada se réjouit de la proposition d'une seconde aire protégée sur l'île René-Levasseur et apprécie l'implication de la société forestière Kruger dans ce dossier. Par contre, nous croyons que la superficie proposée (204 km²) est insuffisante comme le démontrent les éléments suivants. Une proposition d'agrandissement au territoire de la presqu'île Memory est également présentée.

Superficie de la réserve de biodiversité projetée

- La présence sur l'île de prédateurs tel que le loup, le lynx du Canada¹, l'ours noir et le renard implique que les aires protégées doivent être de grande dimensions afin de maintenir des populations viables. Pour le loup, par exemple, le domaine vital est de l'ordre de 400 à 500 km² (Messier, 1985 ; Jolicœur, 1998 ; Jolicœur et Hénault, 2002) et plusieurs meutes sont nécessaires pour assurer une viabilité à long terme de l'espèce. La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur (204 km²) et la réserve écologique Louis-Babel (245 km²) sont à elles seules trop petites pour répondre à ces exigences. De plus, elles ne sont que très peu reliées entre elles, ne pouvant pas réellement assurer la protection du minimum requis.
- Des scientifiques suggèrent que les aires protégées soient au moins aussi grandes que la plus grande perturbation connue (Schneider R., 2000). Un feu de 2 000 km² est survenu sur la Côte-Nord en 1991. Même si l'île René-Levasseur n'est pas située dans une zone de récurrence de feux, elle n'est pas totalement à l'abri d'une perturbation de cette ampleur.

Délimitation de la réserve de biodiversité projetée

- Les limites nord-ouest de la réserve projetée n'incorporent pas les têtes des cours d'eau s'y trouvant. Or, leur protection est d'autant plus importante qu'elle est fortement liée au maintien de l'intégrité du site proprement dit.
- Le niveau de contiguïté entre la réserve projetée et la réserve écologique existante n'est pas suffisant, créant une pression accrue sur chacune des deux aires et mettant en péril leur intégrité écologique respective. À moyen et long termes, on risque de se retrouver avec un problème similaire à celui du parc national Forillon. Situé sur la péninsule de Gaspé, Forillon est géographiquement isolé du reste de la Gaspésie et les populations de grande faune telle que l'ours noir n'arrivent pas à échanger avec les populations extérieures au parc. Une telle situation conduit à une baisse de diversité génétique au sein des populations isolées et à un déclin des populations affectées.

Les effets engendrés par l'exploitation commerciale sur l'ensemble de l'île

- L'exploitation forestière projetée va conduire, en l'espace d'à peine 50 ans, à la disparition des peuplements surannés et des vieilles forêts² de la totalité du territoire sous exploitation, sauf peut-être quelques petits refuges que l'on aura bien voulu préserver. Cette disparition va éventuellement conduire à un confinement plus restrictif de plusieurs espèces, pouvant même aller jusqu'à la disparition de certaines d'entre elles (ex. : martre d'Amérique, pic tridactyle, pic à dos noir, grimpeur³).
- Le caribou forestier, présent sur l'île, est reconnu pour son inaptitude à se maintenir près des secteurs de coupes forestières. Celui-ci (*Rangifer tarandus caribou*), est une espèce désignée menacée sur la Liste des espèces canadiennes en péril (COSEPAC, 2003). Présentement, aucune mesure de conservation du caribou n'est prévue sur l'île. Il ne faut donc surtout pas confiner cette espèce aux deux aires protégées de l'île.

¹ espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, (Beaulieu, 1992)

² Sur ce territoire, 80 % des vieilles forêts ont plus de 120 ans (MENV, 2003) et certains peuplements pourraient atteindre jusqu'à 300 ans.

³ Communication donnée par madame Peltier de la Fapaq lors de la séance d'information donnée à Baie-Comeau.

- L'exploitation forestière de l'île René-Levasseur va se traduire entre autres par la mise en place d'un important réseau routier forestier. Ce réseau va augmenter considérablement la fragmentation de l'île et favoriser une plus grande accessibilité au territoire, deux facteurs qui vont exercer une pression accrue sur les aires protégées et sur la biodiversité de l'ensemble de l'île. À moyen terme, une perte d'intégrité écologique est à prévoir.
- La présence d'un permis d'exploration pétrolière juste au sud de la réserve écologique Louis-Babel est également un facteur potentiel important de perte d'intégrité sur ce site d'une superficie relativement petite.

Manque de connaissances de la biodiversité de l'île

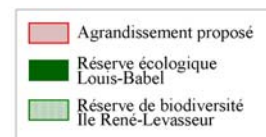
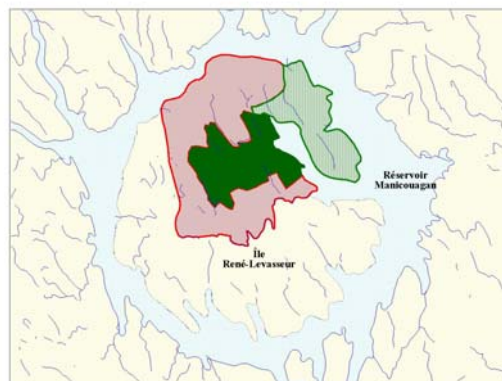
- Mis à part la grande faune exploitée, la connaissance de la biodiversité faunique est très rudimentaire et repose sur des inventaires qui datent de quelques décennies. Pour sa part, la flore de l'île n'a pas été inventoriée, sauf à l'intérieur des aires protégées. De plus, on n'a pas fait l'inventaire des écosystèmes forestiers exceptionnels, notamment des forêts très anciennes.
- Peu d'expériences de coupes forestières ont été effectuées à cette latitude aussi septentrionale. Ne connaissant pas précisément la vitesse de renouvellement de cette forêt nordique, les estimations de la productivité du territoire avec les méthodes conventionnelles du ministère des Ressources naturelles risquent d'être inadéquates.
- Bien que l'un des objectifs de la création de la réserve projetée soit de favoriser la recherche, le principe de précaution prend ici toute son importance. Le manque de connaissance et la fragilité du milieu justifie l'agrandissement de l'aire projetée.

DÉLIMITATION PROPOSÉE PAR LE WWF

Portion Nord : inclure dans la réserve de biodiversité le territoire au nord de la réserve écologique Louis-Babel et celui au nord de la péninsule Memory.

Portion Ouest : inclure la portion du territoire présentement soustrait au jalonnement minier compte tenu que les « terrains possèdent un patrimoine écologique remarquable nécessitant d'être préservé tant pour ses aspects fauniques que floristiques »⁴.

Portion Sud : en considérant les résultats de l'étude faite par Dryade (1982), protéger la portion sud de la réserve écologique.



L'ajout de ces trois portions de territoires (515 km²) permettra d'assurer le maintien de l'intégrité écologique de la réserve de biodiversité, une meilleure connectivité avec la réserve écologique Louis-Babel, ainsi que la création d'une zone tampon réelle autour de la réserve écologique qui possède un statut de protection intégrale. Protéger près de 50 % de l'île Levasseur est un objectif de conservation prudent car il s'agit de protéger un bel échantillon de forêt-frontière qui a conservé tous ses attributs de forêt naturelle, un large territoire intègre capable de maintenir les processus écologiques ainsi que des populations viables d'espèces indigènes.

Une attention doit aussi être portée au reste de l'île. Il faut prévoir des modalités particulières d'aménagement et de gestion forestière, notamment en regard du caribou forestier.

⁴ Gazette Officielle no 20 (2002), p. 3140.

RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROJETÉE DES MONTS GROULX

Le territoire des monts Groulx (réserve de biodiversité projetée + partie orientale du massif) a un potentiel exceptionnel pour servir de territoire-témoin de l'évolution naturelle des processus écologiques. Le WWF-Canada croit que la superficie de la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx (1 319 km²) est trop restreinte.

Préoccupations quant au maintien de la biodiversité

- La protection de l'ensemble des monts Groulx permettrait d'assurer d'un coup la représentation d'une série d'écosystèmes définis par les différentes altitudes, alors que, sur l'ensemble du territoire québécois, des écosystèmes similaires se répartissent du fleuve Saint-Laurent jusque dans l'Arctique (Mead, 2002). Du fond de vallée jusqu'aux sommets, les formations végétales vont de la forêt boréale continue (épinette, sapin, bouleau blanc, tremble) à la lande arctique-alpine.
- Le massif des monts Groulx abriterait la plus importante concentration connue de pessières à épinettes blanches montagnarde et subalpine de l'Est québécois. Il s'agit d'un écosystème rare à l'échelle du territoire québécois. L'importance spatiale de la toundra est l'une des plus vastes du milieu alpin du Québec méridional (sud du 52^e parallèle) (MENV, 2003).
- Par ses conditions écologiques propres aux zones montagnardes – reliefs escarpés et sols instables, cycles de végétation courts, sols minces et couvert végétal vulnérable au piétinement et à l'usage de véhicules motorisés, petits cours d'eaux de tête, lacs oligotrophes, etc. – les monts Groulx constituent un milieu fragile.
- On y trouve plusieurs espèces désignées « menacées » ou « susceptibles de l'être ». Entre autres, le carcajou est désigné espèce menacée au Québec (Lepage, 2001) et la population de l'Est du Canada, plus précisément celle qui est concernée au Québec, est désignée espèce en voie de disparition à l'échelle nationale (COSEPAC, 2002). Le lynx du Canada est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec (Beaulieu, 1992) et le caribou forestier est une espèce désignée menacée sur la Liste des espèces canadiennes en péril (COSEPAC, 2002). Également, plusieurs espèces floristiques à statut précaire se trouvent dans le territoire des monts Groulx.

Superficie de la réserve de biodiversité projetée

- La présence de nombreux prédateurs exigent de grandes aires protégées afin de supporter et de maintenir, à long terme, des populations viables de ces prédateurs, de même que les processus écologiques clés telle que la dynamique prédateur-proie.
- Des scientifiques suggèrent que les aires protégées soient au moins aussi grandes que la plus grande perturbation connue (Schneider R., 2000). Un feu de 2 000 km² est survenu sur la Côte-Nord en 1991. Rappelons que la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx a une superficie de 1 319 km², un agrandissement étant nécessaire pour pouvoir assurer à long terme l'intégrité de la portion protégée du massif.

Délimitation de la réserve de biodiversité projetée

- La délimitation d'une aire protégée doit se faire en fonction de la sauvegarde de l'intégrité du territoire en utilisant, par exemple, une frontière naturelle telle une rivière et non en raison de la présence de claims miniers ou de CAAF. Malheureusement, les contraintes minières semblent avoir prévalu pour délimiter une partie des frontières ouest (réservoir Manicouagan) et est (Toulnostouc Nord) de la réserve de biodiversité des monts Groulx.

Les effets engendrés par l'exploitation commerciale

- La présence de titres miniers bordant la zone de protection intégrale, dans le secteur est de la réserve projetée, est un facteur potentiel important de perte d'intégrité sur une portion des plus fragiles.

- Parcs Canada a clairement démontré dans un récent rapport que, aux abords des aires protégées, des usages non compatibles avec les objectifs de conservation de ces territoires créent de fortes pressions sur ces derniers et diminuent grandement leur intégrité (Agence Parcs Canada, 2000). La partie sud de la réserve de biodiversité risque d'être confrontée à cette réalité étant donné l'exploitation forestière prévue.

Volonté de la part de groupes nationaux et des communautés locales

- Suite à une série de consultations régionales tenue conjointement par le WWF-Canada et l'UQCN, l'ensemble du massif des monts Groulx (5000 km²) avait été retenu comme milieu sans statut légal représentant un grand intérêt pour la conservation (WWF-Canada - UQCN, 1998).
- Les parties est et sud du massif des monts Groulx ont été ciblées comme étant d'intérêt prioritaire pour la conservation dans une étude publiée en juillet 2001 (AMBSQ – WWF-Canada, 2001).
- Le Comité de concertation et de développement Manicouagan – monts Groulx propose l'ensemble du massif des monts Groulx dans son projet de réserve de la biosphère (ATR Manicouagan, 2003).

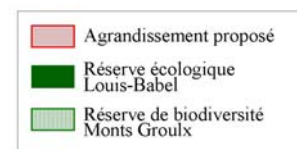
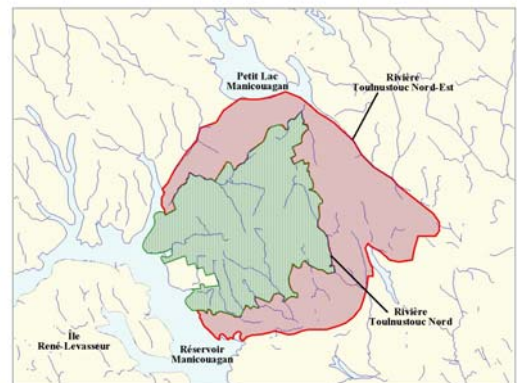
DÉLIMITATION PROPOSÉE PAR LE WWF

Portion Nord : protéger jusqu'à la rivière Hart Jaune.

Portion Est : protéger au moins jusqu'à la rivière Touloustouc Nord-Est afin de protéger également les basses élévations et les abords de la rivière.

Portion Sud : agrandir la portion protégée des flancs sud du massif jusqu'au lac Dechéne.

Le fait de doubler la superficie initialement proposée, en passant de 1319 km² à près de 3000 km², permettra de protéger un peu plus de la moitié du massif des monts Groulx, le troisième plus grand massif québécois qui, de plus, est encore à l'état sauvage. Ces ajouts permettront également d'assurer une zone tampon réelle à la portion du territoire visée par la protection intégrale. Il s'agit encore ici d'un objectif de conservation qui répond à des impératifs de superficie minimale pouvant assurer à long terme l'intégrité écologique d'un milieu naturel remarquable.

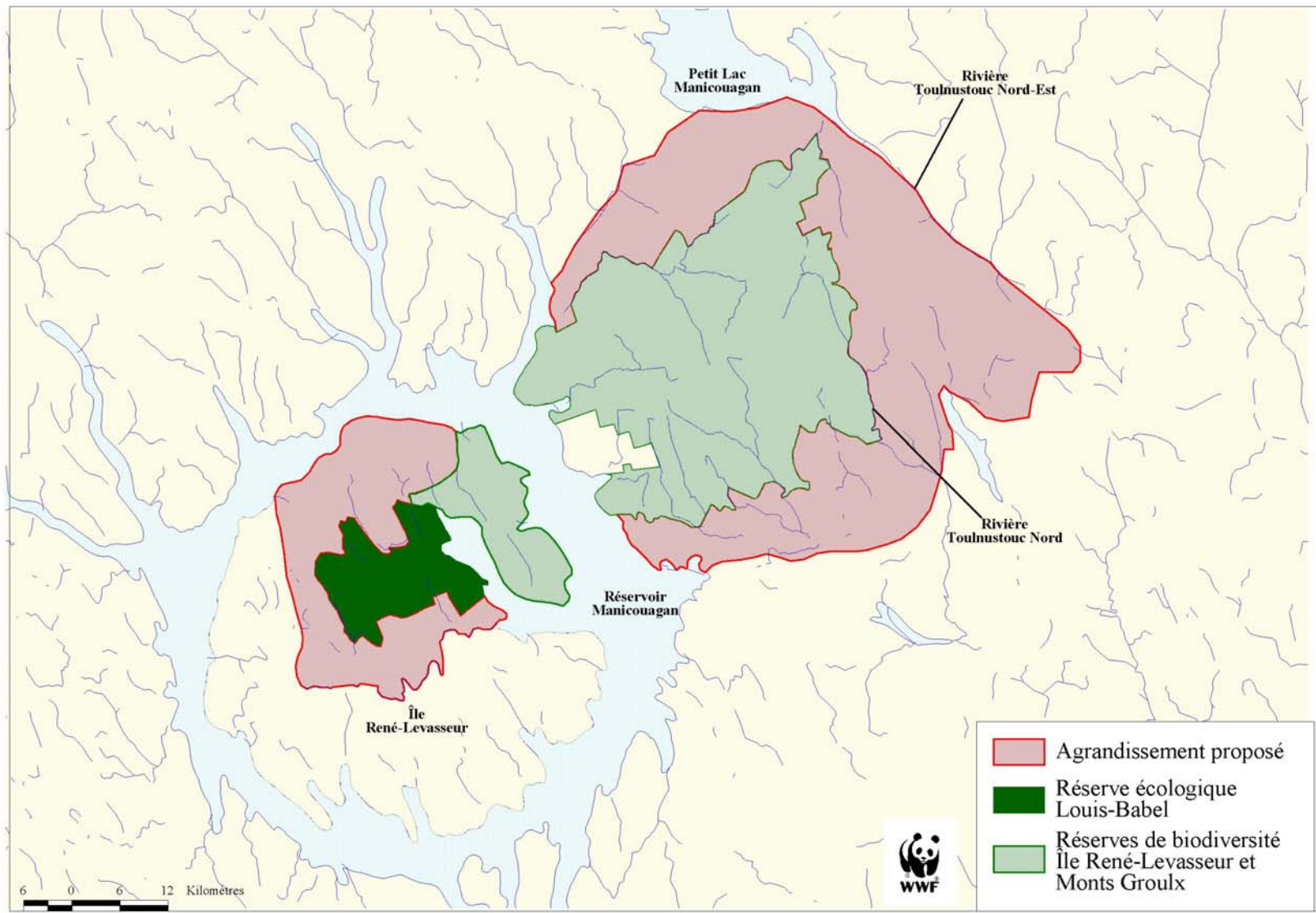


Des modalités de rétrocession de titres miniers devraient être mises en place afin d'inclure les territoires adjacents à la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx, au fur et à mesure que les claims viennent à échéance et ce, d'ici à quatre ans.

La partie au sud de la réserve de biodiversité projetée des monts Groulx (hors des limites de l'aire protégée) nécessite des modalités particulières d'aménagement forestier afin de protéger le panorama visible du sommet des monts Groulx.

Propositions du WWF

Secteurs - Île René-Levasseur et Monts Groulx



Sources : WWF-Canada, Ministère de l'Environnement du Québec

5 juin 2003

BIBLIOGRAPHIE

- Beaulieu, H. 1992. **Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables**. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 107 p.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). 2003. **Projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger inc. – Scierie Manic**. Rapport d'enquête et d'audience publique. 49 p.
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). 2002. Espèces en péril - Annexe-1, Annexe-2.
- Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 2003. **La réserve de biodiversité projetée de l'île René-Levasseur. Document préparé pour la consultation du public**. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement ; direction du patrimoine écologique et du développement durable. 59 pages.
- Direction du patrimoine écologique et du développement durable, 2003. **La réserve de biodiversité projetée des monts Groulx. Document préparé pour la consultation du public**. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement ; direction du patrimoine écologique et du développement durable. 75 pages.
- Earth Impact Database. 2002. <http://www.unb.ca/passc/ImpactDatabase/>
- Jolicœur, H. et M. Hénault. 2002. **Répartition géographique du loup et du coyote au sud du 52^e parallèle et estimation de la population de loups au Québec**. Société de la faune et des parcs du Québec. 45 p.
- Jolicœur, H. 1998. **Le loup du massif du lac Jacques-Cartier**. Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Direction de la conservation et du patrimoine écologique. 132 p.
- Larue, P. 2000. **Les monts Groulx : aventure sur le toit du Québec**. Géographica. Mai-juin. pp. 4-9.
- Lepage, M. 2001. **La faune vertébrée menacée ou vulnérable en forêt boréale**. Le Naturaliste Canadien, Vol.125, No.3 pp. 131-137.
- Mead, H. 2002. **LE QUÉBEC : un territoire en manque d'aires protégées**. Vertigo, Vol.3, No.1.
- Messier, J-P. 2003. **Projet de Réserve de la biosphère Manicouagan – Monts Groulx (Uapashke)**. Association touristique régionale de Manicouagan. 46 p.
- Messier, F. 1985. **Social organization, spatial distribution, and population density of wolves in relation to moose density**. Can. J. Zool. 63: 1068-1077.
- O'Neill, Tom. 2002. **Wolverines: Beasts of the Boreal**. National Geographic, Vol.201, No.6, pp. 66-73.
- Schneider, Richard. 2000. **Special Places 2000: Beyond the Gaps**.
- Société de la faune et des parcs du Québec. 2002. **Portrait de la ressource faunique. Région 09 Côte-Nord**, page 89.



© Copyright 1986 du WWF-Fonds mondial pour la nature ® Marque déposée par le WWF

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE CANADA - WWF-CANADA
1253, av. McGill College, bureau 330, Montréal (Québec) H3B 2Y5
Téléphone : (514) 866-7800 Télécopieur : (514) 866-7808